ATELIER SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES (APA) DECOULANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES
Douala, 03-07 septembre 2007

DISCOURS DE CLOTURE DU Prof. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COMIFAC

Douala, 7 Septembre 2007

Vénérable Sénateur ;
Madame la Représentante de l'Ambassade des Pays-Bas ;
Madame la Représentante du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
Messieurs les Représentants du Bureau Franco-Allemand d'appui à la COMIFAC ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations sous-régionales, internationales et des partenaires au développement ;
Messieurs les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC ;
Messieurs les Points focaux CDB des pays de l'espace COMIFAC ;
Mesdames et Messieurs les membres du Groupe de Travail sur Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter tous les participants pour votre disponibilité et pour l'excellent travail accompli au terme de cet atelier, qui a porté sur un thème aussi sensible et stratégique que celui de la formulation des positions communes de négociation des pays de l'espace COMIFAC en matière d'APA.

Votre participation très active et la qualité de vos contributions durant les travaux ont été remarquables, ce qui se traduit par la pertinence des cinq recommandations émises à l'issue de l'atelier à savoir :

- Élaborer des lignes directrices pour la mise en place des cadres juridiques et institutionnels nationaux en matière d'APA, en s'inspirant du plan de convergence de la COMIFAC, des lignes directrices de Bonn, et de la loi modèle africaine ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du processus APA ;
- Promouvoir l'accès aux ressources biogénétiques d'Afrique centrale à travers :
    - des études existantes ;
    - la mise en place des programmes de recherche ;
    - la valorisation du savoir traditionnel ;
- Réaliser une étude comparative sur les cas de bioprospection dans les pays de l'espace COMIFAC ;

- Mettre en place un cadre consultatif des partenaires (États, société civile, secteur privé, etc.) pour créer et/ou renforcer un mécanisme de financement en matière d'APA.

Vous avez aussi doté le Groupe de Travail Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) et la COMIFAC d'une feuille de route APA pour les mois à venir.

Je voudrais vous rassurer que ces recommandations seront portées à l'attention des hautes autorités de la sous-région. Soyez par ailleurs rassurés du soutien de la COMIFAC dans la facilitation des échanges entre les experts des États membres en vue de développer des positions et stratégies communes pour l'Afrique Centrale.

En adoptant les positions de la sous-région en matière d'APA, nous venons de franchir une étape décisive dans le processus de négociations qui permettra à l'Afrique centrale de défendre ses points de vue argumentés et soutenus, pendant les réunions des groupes de travail APA qui se tiendront à Montréal au Canada au mois d'octobre prochain.

Les conclusions auxquelles nous avons abouti l'ont été grâce à votre maîtrise de la problématique au niveau de vos pays respectifs, mais aussi, à la perspicacité des modérateurs qui ont su manager le temps malgré la complexité des débats. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. C'est aussi l'occasion de renouveler ma reconnaissance au bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC pour son soutien à la réussite de cet évènement.

Sur ce, je déclare clos les travaux de l'atelier sous-régional sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'exploitation des ressources biogénétiques (APA).

Vive la coopération internationale

Vive la coopération sous-régionale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie